



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 4.2) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) Champagny : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucou : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

**Étaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel AMOURE, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Marcel FELT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

**Mandataires :** F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

## Orientations Budgétaires - Déchets - 2013

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

Le projet d'Orientations Budgétaires (Déchets) 2013 et le PPIF 2013-2017 reposent pour une grande part sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adopté par le Conseil de Communauté lors de la séance du 21 octobre 2008.

Le PPIF établi sur la période 2013-2017 met en évidence une évolution maîtrisée de la masse des recettes de la redevance supportée par les ménages.

Il est à noter que le projet de Budget annexe Déchets 2013 sera étudié lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012.

Le présent rapport introduit le débat d'Orientations Budgétaires que l'assemblée communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Ce rapport prend en compte les différentes phases du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adopté par le Conseil de Communauté en date du 21 octobre 2008.

Pour mémoire le Budget annexe Déchets étant assujetti à la TVA, celui-ci est présenté en euros hors taxe.

### **I. Le projet de mandat communautaire**

#### **A/ Actions développées jusqu'à ce jour**

La mise en œuvre de ce projet de mandat a jusqu'à présent notamment permis :

- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation des gestes de tri par l'uniformisation des consignes de tri,
- l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM résiduelles en bac « pucés »,
- la mise en place effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI). Plusieurs actions et projets viennent ainsi de trouver leur aboutissement, à savoir :
  - la mise au point du nouveau matériel de collecte ainsi que du matériel de pesée dynamique,
  - la reprise, l'analyse puis l'exploitation des données récupérées dans le cadre d'un test à taille réelle,
  - le développement et l'évolution des logiciels actuels nécessaires à la facturation vers un dispositif compatible RI,
  - la finalisation de l'adaptation de la base de données des usagers pour la rendre compatible avec la RI.

D'autres actions en marge de la mise en place de la RI ont également été réalisées au cours de l'année 2012 :

- la réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire (cf. Conseil de Communauté du 9 mai 2012),
- la mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique,
- la contribution à la réalisation de la partie gestion des déchets du portail accueil citoyen (Emoi),
- la formation des agents nécessaire à ces évolutions.

## B/ Actions en cours de réalisation

Les actions en cours de réalisation concernent :

- l'adaptation et l'optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau les modifications de comportement des usagers,
- l'adaptation permanente des tournées pour prendre en compte les contraintes liées à l'avancement du chantier du Tramway.

## II. Le projet SYBERT

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, le Comité Syndical du SYBERT a adopté au cours de sa séance du 22 juin 2010 différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2025 :

- tout faire pour se passer à terme de la ligne 3 et pour ne pas réaliser d'investissements lourds de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser ses déchetteries et les adapter à de nouveaux flux,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3<sup>ème</sup> ligne d'incinération.

**En outre, plusieurs incertitudes récentes, de nature à impacter de façon significative la redevance, demeurent encore à ce jour.**

**Sur le poste déchetteries :**

- une nouvelle réglementation relative à ces installations classées a été publiée au compte-goutte entre mars et septembre 2012, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Elle entraîne de nombreuses modifications, tant en fonctionnement qu'en investissement. L'impact financier n'est pas encore totalement chiffré, d'autant plus que de nombreux points font encore l'objet d'interprétations divergentes et de débats entre les représentants de l'Etat et des collectivités,
- le contrôle des accès en déchetterie, initialement prévu en septembre 2012, a dû être décalé et ne sera sans doute pas totalement opérationnel avant le printemps 2013. Ce décalage entraîne un manque de recettes de professionnels estimé à environ 400 000 € (pour la période de décalage),
- la mise en place de la facturation incitative sur le territoire du SYBERT génère un accroissement des apports vers les déchetteries, renchérissant les budgets consacrés à leur traitement et à leur transport.

**L'emprunt structuré de DEXIA :** le SYBERT a contracté un emprunt structuré auprès de DEXIA. Le taux était de 2,9 % jusqu'en novembre 2012 et sera calculé selon sa formule structurée à partir de 2013. A titre indicatif, le taux hypothétique calculé selon cette formule se situait à une moyenne de 5 % en 2012. Pour la préparation de son budget, le SYBERT prévoit de se baser sur cette moyenne.

### **III. Enjeux financiers pour la période 2013-2017**

Ces Orientations Budgétaires 2013 et ce PPIF 2013-2017 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, ce PPIF est établi sur la base d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2013-2017.

#### A/ Section d'investissement

##### **I. Les dépenses 906 K€ en 2013 (contre 886 K€ en 2012)**

###### a/ Les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (chiffre identique à 2012)

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie et s'est achevé en 2011 par le secteur de la Ville de Besançon.

La dotation nécessaire à l'acquisition de conteneurs est de 420 K€ pour 2013 puis de 380 K€ sur toute la durée du PPIF 2014-2017.

Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification,
- les demandes d'ajustement des volumes de bacs par les usagers.

###### b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (chiffre identique à 2012)

Cette dotation va permettre en 2013 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la finalisation de la densification du réseau de PAV verre afin de notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif,
- le financement de la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes.

La dotation nécessaire annuelle est ensuite évaluée à 120 K€ par an sur la période 2014-2017.

###### c/ L'acquisition de matériel roulant : 200 K€ pour 2013 (contre 100 K€ en 2012)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 200 K€ pour 2013. Il est rappelé que le parc de BOM est neuf ou très récent. Sauf accident sur les véhicules, il ne sera donc pas nécessaire, jusqu'en 2016, d'inscrire de nouveaux crédits de renouvellement des véhicules de collecte.

Cette dotation de 200 K€, identique sur toute la durée du PPIF jusqu'en 2015, permettra le cas échéant de faire face à d'éventuels travaux importants de nature à prolonger la vie des BOM en service. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires. A compter de 2016 seront inscrits en outre les crédits nécessaires au renouvellement d'une BOM par an.

###### d/ Le remboursement de la dette en capital : 36 K€ (rappel 2012 : 75 K€)

Pour mémoire, le Budget annexe Déchets a mobilisé en fin d'année 2011, deux emprunts d'un montant de 200 K€ chacun, prévus en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM. Conformément aux prévisions, l'un a fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2012 après affectation de l'excédent de 2011.

L'encours global sur le Budget annexe Déchets est appelé à diminuer au cours des prochaines années. Il se situait ainsi à titre indicatif à 2,7 € par habitant début 2012 et s'établira à 1,2 € par habitant fin 2013.

## **2. Les recettes 906 K€ en 2013 (contre 886 K€ en 2012)**

### **a/ Les amortissements : 900 K€ pour 2013 (rappel 2012 : 878 K€)**

Le compte 28 amortissements enregistre une hausse de 22 K€ entre 2012 et 2013 pour s'établir à 934 K€ ayant principalement pour origine un accroissement de la valeur du parc des véhicules de collecte et du parc de conteneurs.

Le niveau de ces amortissements devrait rester stable au cours de la période 2014-2017 à environ 950 K€.

### **b/ Le recours à l'emprunt**

L'essentiel des gros investissements à réaliser dans le cadre du projet de mandat sont désormais achevés. La capacité d'autofinancement du budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt sur la période 2013-2015.

## **B/ Section de fonctionnement**

### **1. Les dépenses : 18 933 K€ (contre 18 866 K€ en 2012, soit en hausse de 0,4 %)**

#### **a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT**

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 9 780 K€ pour 2013. Pour rappel, la prévision du BP 2012 s'élevait à 10 056 K€.

Sur cette base, la variation 2013/2012 apparaît en baisse de 2,7 %.

Prestation de tri des déchets recyclables  
(1 813 K€ pour 2013 contre 1 957 K€ en 2012, soit - 7,4 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri à proximité de l'usine d'incinération. Cet équipement est opérationnel depuis le 2<sup>nd</sup> semestre 2012.

Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT prend en compte la réalisation de ce nouveau centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution du tonnage la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2012-2017 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2013	12 000	145 €/t	1 813 K€
2014	12 500	148,5 €/t	1 856 K€
2015	12 500	152 €/t	1 900 K€
2016	12 500	156 €/t	1 950 K€
2017	12 500	160 €/t	2 000 K€

Valorisation des OM résiduelles  
(3 216 K€ pour 2013 contre 3 653 K€ en 2012, soit - 12 %)

Les prévisions 2013-2017 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt prématuré du four 3 et du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution du tonnage la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2013-2017 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérée présentés tiennent compte d'une TGAP à hauteur de 4 €/t et sont indexés annuellement sur la base de + 2,5 %.

#### Evolution 2013-2017

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2013	32 000	100,5 €/t	3 216 K€
2014	31 000	103,0 €/t	3 193 K€
2015	30 000	105,5 €/t	3 165 K€
2016	29 000	108,0 €/t	3 132 K€
2017	28 000	110,5 €/t	3 094 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique  
(4 751 K€ pour 2013 contre 4 443 K€ en 2012, soit + 6,9 %)

Année	Déchetteries (€/hab)	Prévention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel 2012	20,70	0,67	2,36	1,43	25,16	4 444 K€
2013	22,40	0,67	2,40	1,43	26,90	4 751 K€

Les retards dans la mise en place des contrôles d'accès en déchetteries vont induire un manque à gagner sur les recettes du SYBERT d'environ 400 K€ qu'il convient de compenser par une hausse de la contribution de ses adhérents. Ainsi, la contribution appelée est prévue à hauteur de 22,40 € par habitant en 2013 contre 20,70 € en 2012, soit + 8,2 %.

Toutefois, dès lors que les investissements seront réalisés, ils devraient permettre de contenir globalement la hausse de ces appels à contribution à un niveau proche de l'inflation sur la durée du PPIF.

#### b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables  
(1 450 K€ en 2013 contre 1 417 K€ en 2012, soit + 2,3 %)

La prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Ce nouveau marché, confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur depuis du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et a permis de contenir la hausse pour 2013 à hauteur de 2,3 %.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2014-2017 est indexée annuellement à hauteur de + 3 %.

### Collecte du verre

(450 K€ en 2013 contre 418 K€ en 2012, soit + 7,7 %)

Les crédits prévus annuellement sur la période 2013-2017 pour cette prestation prennent en considération les objectifs d'évolution de tonnages et une révision annuelle du tarif unitaire à + 2,5 %.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2013	6 400	70,3 €/t	450 K€
2014	6 700	72,0 €/t	482 K€
2015	7 100	73,8 €/t	524 K€
2016	7 100	75,6 €/t	537 K€
2017	7 100	77,5 €/t	550 K€

### Collecte du carton

L'évolution attendue des tonnages et l'indexation du marché en cours conduisent à un maintien de la prévision pour la période 2013-2017 à 90 K€.

#### c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 620 K€ en 2013 contre 4 470 K€ en 2012.

Les crédits prévus pour 2013 prennent en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2013, ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Il est également tenu compte de :

- l'embauche temporaire de 2 conseillers du tri pour la campagne d'accompagnement en habitat collectif (cf. délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2011), soit 60 K€. Ce crédit disparaît donc des prévisions à partir de 2014. Il est à noter que ces 2 postes sont intégralement financés par le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE,
- la hausse de 1 % attendue de la cotisation patronale sur la retraite, soit environ 30 K€.

La hausse est d'environ 3,4 % en comparaison du BP 2012 et des estimations de réalisation de 2012. Toutefois elle ne ressort qu'à 1,8 % si l'on ne tient pas compte des 2 postes temporaires de conseillers du tri.

Sur la durée du PPIF, il est prévu un GVT de 2 % par an.

#### d/ Les fournitures de régie : 410 K€ en 2013 (chiffre identique à 2012)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La livraison au cours de 2011 de 10 véhicules de collecte neufs a permis de réduire le poste pièces détachées d'environ 30 K€ pour 2012. Aussi, la dotation de 2013 pourra être globalement maintenue au niveau de 2012. Les crédits de ce poste varient ensuite de + 3 % par an sur la durée du PPIF.

#### e/ Les autres prestations : 143 K€ en 2013 (contre 147 K€ en 2012, soit - 2,7 %)

La baisse constatée est due principalement à l'achèvement de prestations liées à la mise en place de la RI ainsi qu'à la diminution du recours à du personnel intérimaire permettant le déploiement d'agents de collecte expérimentés sur l'opération de conteneurisation.

Depuis 2012 figurent des crédits nécessaires à la mise en place d'une convention prévoyant la rémunération des communes de la périphérie durant 2 ans à hauteur de 1 € par habitant afin de compenser financièrement certains effets de la mise en place de la RI. Parallèlement, la convention relative à la participation des communes à la tenue du fichier de la REOM n'a pas été renouvelée.

Les crédits de ce poste varient ensuite de + 2 % par an sur la durée du PPIF.

**2. Les recettes : 18 933 K€ (contre 18 867 K€ en 2012, soit en hausse de 0,4 %)**

*a/ Subvention : 1 914 K€ en 2013 (contre 1 790 K€ en 2012)*

Il s'agit après la redevance du poste le plus important en recettes du budget.

La principale aide à compter de 2013 émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 700 K€ pour 2013 compte tenu de l'application du nouveau contrat (barème E).

Un autre éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2013 s'élève à 134 K€.

L'année 2013 enregistrera également le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE à hauteur de 80 K€, correspondant à la participation au projet d'accompagnement en habitat collectif.

Il est prévu une hausse régulière du montant des subventions de ces deux éco-organismes sur la durée du PPIF parallèlement à la hausse attendue des tonnages de déchets recyclables induite par la mise en place de la RI.

*b/ Ventes matières : 718 K€ en 2013 (contre 802 K€ en 2012)*

Ce poste a été également calé, sur la durée du PPIF, sur la base des hausses attendues des tonnages de matières vendues suite à la mise en place de la RI et sur la base des cours actuels de reprise des matières.

La baisse de ce poste s'explique principalement par une moindre augmentation par rapport aux prévisions du tonnage de déchets recyclables collectés suite à la mise en place de la RI.

Elle s'explique également dans une moindre mesure par une baisse des cours de reprise des cartons.

*c/ La REOM : 16 211 K€ en 2013, dont REOM des ménages : 13 335 K€, contre 16 087 K€ en 2012, dont REOM des ménages 13 233 K€)*

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les nouvelles modalités de calcul présentent, principalement sur la périphérie, des différences importantes avec le système précédent notamment concernant l'assiette de facturation qui était basée sur le nombre de foyers et le nombre d'habitants.

En effet, les deux composantes de la partie variable et incitative correspondent à environ 50 % de la masse de recettes attendue de la nouvelle RI. Les deux assiettes correspondantes varient non plus directement en fonction d'éléments démographiques relativement prévisibles, mais en fonction du comportement des usagers quant à leur gestion des déchets.

Pour mémoire, les deux assiettes de la partie variable de la RI sont :

- le poids des déchets résiduels produits,
- le nombre de présentations à la collecte des bacs.

Conformément aux objectifs, ces deux assiettes sont amenées à diminuer de façon significative au cours des prochaines années. C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des futurs comptes administratifs.

Cela peut signifier qu'un besoin identique en masse de la recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires pourrait tout de même, en raison de la diminution programmée des assiettes de facturation, se traduire par une augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI.

Pour 2013, au vu des éléments connus à ce jour, il serait nécessaire, afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement, de faire évoluer la prévision globale en masse de la RI de **+ 0,8 %** en comparaison de 2012.